



Montreuil, le 24 novembre 2020

Mme Amélie de MONTCHALIN  
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques  
Courriel : [sp.mtftp@transformation.gouv.fr](mailto:sp.mtftp@transformation.gouv.fr)

Mme Élisabeth BORNE  
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion  
Courriel : [sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr)

M. Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
Courriel : [sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

N/Réf : NP/CLN  
N°225\_20201124

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 3 décembre 2020 pour l'ensemble des personnels des établissements et services d'accueil collectifs et individuels de la Petite Enfance**

Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre,

Pour la CGT, l'adoption, le 21 octobre dernier, de la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action publique (loi ASAP) et de son article 36, permettant au gouvernement de procéder par ordonnance à la simplification des normes d'accueil du Jeune Enfant, s'annonce en défaveur de la qualité d'accueil des enfants et des conditions de travail des personnels.

Nous avons porté, à plusieurs reprises l'année dernière, les inquiétudes des agent.e.s et des salarié.e.s qui se sont massivement mobilisé.e.s contre cette réforme néfaste. Leurs revendications n'ont pas été entendues. Nous n'avons, à ce jour, toujours pas obtenu de réponses sur la réforme à venir et nos inquiétudes restent entières quant à :

- La diminution du nombre de professionnel.le.s diplômé.e.s pour l'encadrement des enfants ;
- L'augmentation du taux d'encadrement ;
- L'accueil en surnombre possible tous les jours ;
- L'accueil en surnombre pour les assistantes maternelles comme cela a été le cas pendant le 1<sup>er</sup> confinement (accueil jusqu'à 6 enfants) ;
- L'accueil jusqu'à 16 enfants dans les micro-crèches ;
- L'accueil de 3 enfants par un.e professionnel.le seul.e avant 8h00 et après 18h00 ;
- La réduction de la surface d'accueil par enfant de 7m<sup>2</sup> à 5,5m<sup>2</sup> ;
- L'administration de médicaments par des personnels non qualifié.e.s .

Cette dégradation de l'accueil des enfants démontre votre volonté d'imposer la rentabilité et la productivité dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

... / ...

Le rapport, émis à votre demande, sur les 1 000 premiers jours de l'enfant, préconisait pourtant une réelle transformation positive de l'accueil des tout-petits. Mais, une fois encore, ignorer les préconisations de grands spécialistes en la matière démontre bien votre volonté de généraliser le surbooking de l'accueil des jeunes enfants et de cautionner le développement des crèches low-cost.

Alors même que nous traversons une crise sanitaire sans précédent, accentuant un travail à flux tendu et imposant des protocoles souvent inapplicables, les personnels de la Petite Enfance, personnels en première ligne, déplorent à nouveau d'être les grand.e.s oublié.e.s de notre Président et de son gouvernement. Leurs missions, au combien essentielles pour les enfants et leurs familles, sont méprisées.

Dans ce contexte déjà très difficile, la CGT dénonce votre obstination à maintenir cette réforme scélérate.

A quelques mois de l'échéance de cette loi, aucun document présentant les nouvelles ordonnances n'a été officiellement communiqué aux organisations syndicales.

Aussi, jeudi 3 décembre 2020, la CGT appelle, l'ensemble des professionnel.le.s de la Petite Enfance à être en grève et à se mobiliser pour :

- Le bien-être et la sécurité des enfants ;
- Des établissements d'accueil et un service public de la Petite Enfance de qualité ;
- Des conditions de travail décentes ;
- Une véritable reconnaissance des missions et des personnels ;
- Une revalorisation des salaires et des carrières ;
- Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société.

Afin de permettre aux agent.e.s et salarié.e.s d'exprimer leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la fédération des Services publics **dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h (incluant les nuits en amont et en aval) pour la journée du 3 décembre 2020**, pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

Nous vous adressons Mesdames et Monsieur les Ministres, nos plus sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics  
Natacha POMMET,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Natacha Pommet', written over a horizontal line.

Secrétaire générale